

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C0791 - MOTO CLUB RUTHENOIS

E-Mail : [bernard.c.12@hotmail.fr](mailto:bernard.c.12@hotmail.fr)

Téléphone : 06 47 27 24 95

Organisateur technique : 124059 - M CAUSSIGNAC BERNARD

N° d'épreuve FFM : 286

Date : 27 août 2023

Lieu : Rodez - La Vayssière (12)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/)

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	-----158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS-----	Désignation LMOG
Président du Jury	-----039460 - M BLANC JEAN-PAUL-----	Désignation LMOG
Membre du Jury	-----016304 - M MALRIC PATRICK-----	Désignation LMOG
Commissaire technique responsable	-----002451 - M ASTIER JOEL-----	Désignation LMOG
Commissaire technique	-----049483 - M LASSAGNE PATRICK-----	Désignation LMOG
Responsable du chronométrage	-----LMOG-----	Désignation LMOG
Chronométrateur	-----LMOG-----	Désignation LMOG
Responsable des transpondeurs	-----LMOG-----	Désignation LMOG

### ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOG au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat Occitanie MX Prestige</b> 45€ hors majoration	Age -----15 ans mini (licence compétition) Cylindrée -----de 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
<b>Championnat Occitanie MX 85</b> 45€ hors majoration	Age -----9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée -----85cc
<b>Trophée Pyrénées MX 125</b> 45€ hors majoration	Age -----13 ans mini (licence compétition) Cylindrée -----125cc 2T
<b>Trophée Kevin Estivals</b> 45€ hors majoration	Age -----13 ans mini (licence compétition) Cylindrée -----Dès 125cc (-15 ans : 125cc 2T ou 150cc 4T maximum)

\*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur [engage-sports](mailto:engage-sports). Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



**ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RECLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical -----	Docteur Franck Becker	Nombre d'ambulance(s) -----	1
Nombre de secouristes -----	8	Temps de trajet (en min)-----	10 min
Hôpital le plus proche -----	Rodez (12)		

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Nom du site -----	Circuit de La Vayssière		
Adresse -----	Route de Villecomtal, 12330 Salles la Source		
Longueur du circuit -----	1 550 m	Largueur minimale-----	5 m
Largeur de la grille de départ-----	35 m	Longueur de la ligne droite de départ-----	95 m
Nombre de commissaires de piste-----	12 OCP		
Capacité Moto-----	54 aux essais	45 en manche	

- Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 19/03/2023	Date : 22/03/2023	Date : 31/03/2023
		Numéro : 23/0329 

### HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

#### Samedi 26 août 2023

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

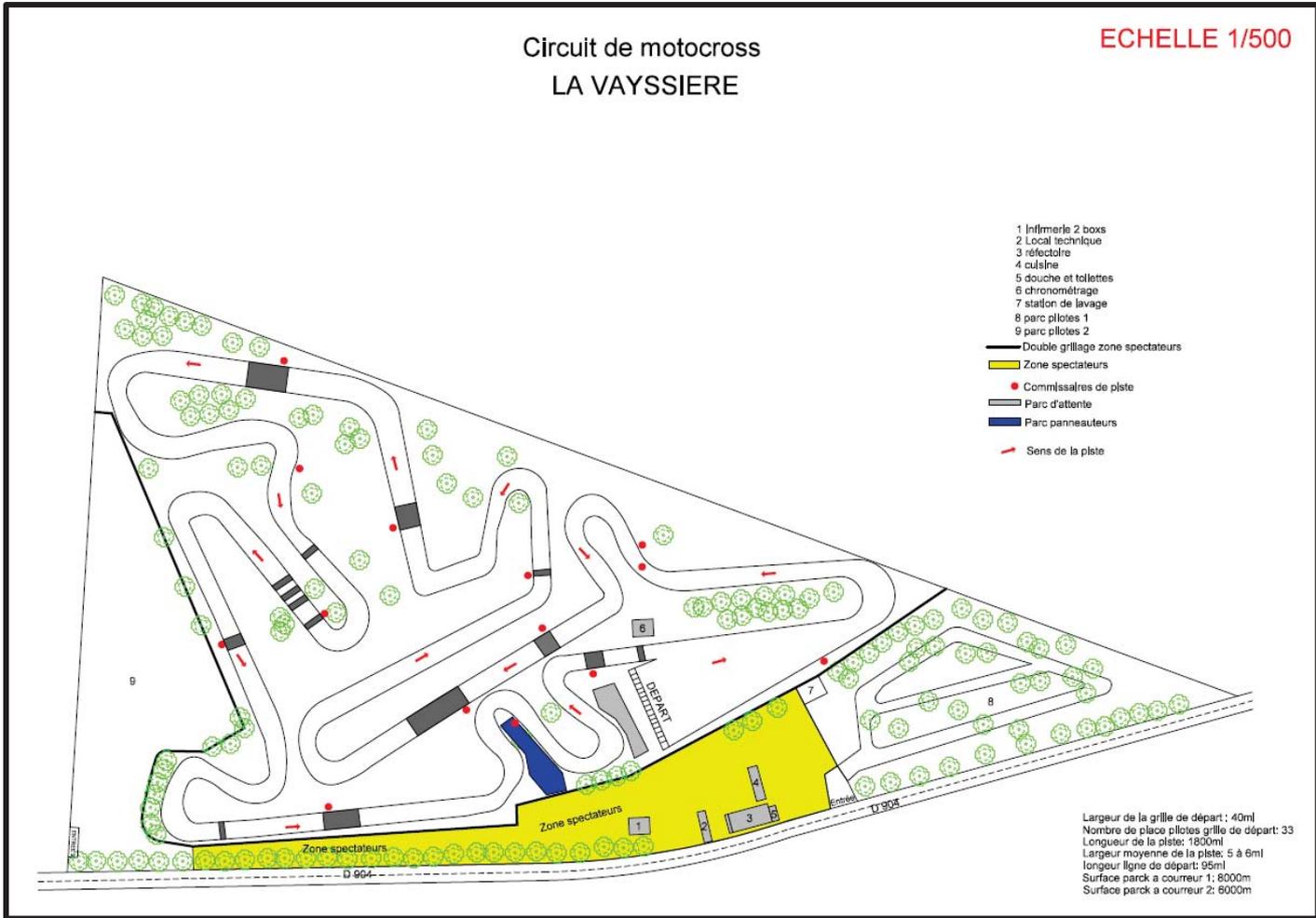
#### Dimanche 27 août 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h30		Briefing Commissaires de piste		
9h00	9h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
9h20	9h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX 85	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Kevin Estivals	15'
10h00	10h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125	15'
10h15	10h40	Pause		
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX 85	15'
11h20	11h35	Essais chronométrés	Trophée Kevin Estivals	15'
11h40	11h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125	15'
11h55	13h30	Pause		
13h30		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
13h40	14h05	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
14h10	14h30	Manche 1	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
14h35	14h55	Manche 1	Trophée Kevin Estivals	15' + 1T
15h00	15h25	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
15h25	15h55	Pause		
15h55		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
16h05	16h30	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Championnat Occitanie MX 85	15' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Trophée Kevin Estivals	15' + 1T
17h25	17h50	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
17h55		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		



**Circuit de motocross**  
**LA VAYSSIERE**

**ECHELLE 1/500**

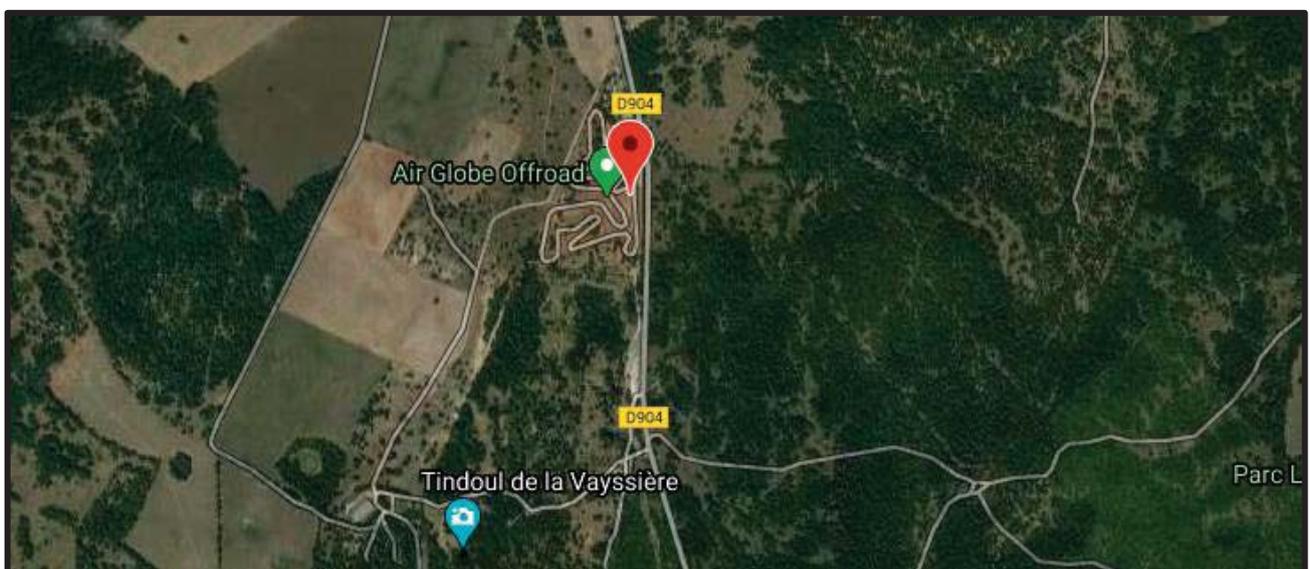


- 1 infirmerie 2 boxes
- 2 Local technique
- 3 réfectoire
- 4 cuisine
- 5 douche et toilettes
- 6 chronométrage
- 7 station de lavage
- 8 parc pilotes 1
- 9 parc pilotes 2
- Double grillage zone spectateurs
- Zone spectateurs
- Commissaires de piste
- Parc d'attente
- Parc panneauteurs
- Sens de la piste

Largeur de la grille de départ : 40ml  
 Nombre de place pilotes grille de départ: 33  
 Longueur de la piste: 1800ml  
 Largeur moyenne de la piste: 5 à 6ml  
 longueur ligne de départ: 95ml  
 Surface park a coureur 1: 8000m  
 Surface park a coureur 2: 6000m



**SITUATION GEOGRAPHIQUE**





**ATTESTATION D'ASSURANCE**

---





## Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

### **MOTO CLUB RUTHENOIS LA VAYSSIERE ROUTE DE VILLECOMTAL - 12330 SALLES-LA-SOURCE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n° 11101453604 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **MOTOCROSS DE LA VAYSSIERE** se déroulant à **LA VAYSSIERE** du **26/08/2023** au **27/08/2023**.

Cette attestation est valable du **26/08/2023** à **13:00** au **27/08/2023** à **20:00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport**, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le **27 mars 2023**

  
**GIE AXA France**  
26 avenue du Rhin  
CS 70057  
67027 STRASBOURG CEDEX  
Tél. : 03 88 44 62 01



Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

<b>Garanties</b>	<b>Montant des garanties en euros par sinistre (1)</b>	<b>Montant des franchises en euros par sinistre</b>
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

*(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement*

*(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme*

